



Genève, le 30 avril 2022

**Cher Camarade,**

Le Tir International de l'Amitié aura de nouveau lieu en Suisse, au stand de tir de BERNEX (6, Chemin du Stand CH 1233 BERNEX Canton de Genève), le samedi 10 septembre 2022 à 8h30.

Cette compétition est ouverte aux cadres en activité, de réserve ou honoraires des armées et à toute personne ayant effectué ses obligations militaires et familiarisée avec les armes et le tir, ainsi qu'aux policiers, douaniers et gardes-frontière - en activité ou en retraite - et aux tireurs sportifs licenciés.

Les tireurs peuvent concourir individuellement et aussi par équipe de 3.

Organisée par l'AORSL, en collaboration avec la Société Militaire de Genève, la Société Centrale de Tir Militaire (La Centrale) et l'UNUCI, cette compétition se déroulera en 5 épreuves, sur un total de 60 cartouches, en utilisant 5 armes militaires suisses : (les armes individuelles sont interdites).

À 300 m, fusil d'assaut SIG 90 – fusil d'assaut SIG 57 – mousqueton 31

À 25 et 50 m, pistolets SIG 220 et SIG 210

**Caractère militaire des tirs** : tous les accessoires auxiliaires, hormis des lunettes de vue classiques, sont interdits afin de garder le caractère militaire de tirs sur le terrain.

Tout tireur dérogeant à cette règle ne sera pas classé.

En outre, des tirs supplémentaires, optionnels et hors concours, pourront être effectués avec différentes armes d'exception rares et historiques.

Les vainqueurs de chaque discipline recevront une récompense. Un brevet de maîtrise aux armes de guerre sera décerné aux tireurs ayant atteint les scores requis.

Cette année, nous maintenons le Challenge « **François Gervaise** » en mémoire de notre camarade disparu. Il sera remis au tireur ayant obtenu le plus grand nombre de « 10 » toutes catégories et armes confondues.

Un deuxième challenge sera également organisé, pour le meilleur tireur à 50 mètres, en souvenir de notre ami « **Maurice Peillonex** », armurier cantonal.

À midi, un repas sera servi au stand de tir. La tenue de combat est recommandée (41 bis, options suivant la météo) ; à défaut, porter une tenue civile correcte (pas de panachage militaro-civil).


Pour éviter tout problème lors du passage à la frontière, il est demandé de ne revêtir la tenue de combat qu'à l'arrivée au stand de Bernex.

Le nombre de participants étant limité à **200**, veuillez renvoyer **au plus vite**, par courrier postal ou courriel uniquement, votre fiche d'inscription accompagnée de votre règlement (€ 95.- ou CHF 100.-) comprenant : tir, munitions, repas, pot de clôture.

**Dernière limite : 26 août 2022.**

**Aucune inscription par téléphone ou fax ne sera prise en compte.**

LCL ® P. DELETRAZ

 **Nota** : Règlement du TIA, fiche d'inscription, plan d'accès et autres informations disponibles sur le site de l'AORSL : <http://aorsl.free.fr>



T.I.A. du 10 septembre 2022

## FICHE D'INSCRIPTION

**Compétition :** € 95. -- ou CHF 100. -- (café-croissants, tir, déjeuner, pot de clôture), frais de bar non inclus

Nom	Prénom	Grade	Association Affectation	E-mail	Date de naissance

Si vous concourez par équipe, indiquez son nom : .....

Règlement à l'ordre de l'AORSL

Total : €.....

**Envoyer ce bulletin d'inscription et votre règlement avant le 26 août 2019**

**Afin de simplifier la perception de votre carnet de tir à l'accueil, nous vous ferons parvenir par mail la liste des inscriptions et ainsi vous aurez juste à percevoir votre carnet par son numéro.**

(Chèque ou virement au Crédit Agricole des Savoie IBAN FR76 1810 6000 3737 0286 8505 015)

AORSL

Pierre DELETRAZ

50, rue du BEULET

F – 74100 ANNEMASSE

[pierredeletraz@bluewin.ch](mailto:pierredeletraz@bluewin.ch)

**Nota :** Le nombre de tireur étant limité à 200, les inscriptions ne seront validées qu'après réception du règlement et par notre confirmation sur votre mail dès le 26 aout 2022.

En cas d'absence **justifiée et acceptée** par le comité d'organisation, votre inscription sera remboursée.

***Pas d'inscription ou de règlement sur place***